

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021 À 19H À LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS**

ÉTAIENT PRÉSENTS : HAGER S. – GIL M. – GARCIA S. – JARLET A. – SOULIER G. - CARDONA P. (procuration à M. GIL) – MICHAUD S. – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – PUIG C. – MEROU N. (procuration à G. SOULIER) – BLASI F. – BATALLO A. – ROBIN F. – BARO C. – FUENTES M.E. – BIROT-MORENO C. - PELLICER M. (procuration à S. HAGER) - CHELLY S. (Procuration à S. MICHAUD) – DUMONT M. - DURANDEU R. - PAMBRUN B. - VANDAELE N.
SECRETARE DE SEANCE : Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS

REZO POUCE : M. le Maire rappelle la mise en place par le Département et la Communauté de Communes de l'opération REZO POUCE, permettant l'implantations de points de prise en charge des auto stoppeurs sur le territoire. Sur la Commune de Murviel les Béziers après études et vérifications sur place 5 points ont été validés : à l'entrée de la RD 19 (route de Béziers), sur la RD 36 à la sortie direction Cessenon, devant la cave coopérative, sur la route de Causses (au niveau du cimetière) et à l'espace du 19 mars 1962 en centre-ville

Remerciements : M. le Maire informe du courrier de remerciements de M. SEMADET pour les travaux de reprise de voirie, face à l'église, car il n'a plus d'infiltrations, malgré les pluies récentes.

Départ du Docteur DARTOIS : M. le Maire informe du courrier concernant le départ de Monsieur DARTOIS de la maison médicale au 31 août prochain selon un préavis de 6 mois, avec pendant la période de transition un partage entre, la maison de santé de Murviel et son futur lieu de travail

Nouveau médecin : M. le Maire ajoute que le Docteur SABRI prendra ses fonctions au cabinet médical à partir du 29 mars 2021. A compter de cette même date, l'ancienne secrétaire médicale Mme MIRO COLLOT reprendra son poste sous contrat PEC avec une formation qualifiante d'assistante médicale.

Mme GIL ajoute que le Docteur MIHOC, actuellement en place, prend rendez-vous avec nouveau numéro de Téléphone direct (tel : 0467392420); elle précise également que le Docteur SABRI se déplacera pour les consultations à domicile, ainsi qu'à l'EHPAD des Tilleuls.

Félicitations : M. le Maire informe du courrier de M. HUPPE député félicitant la Commune, qui grâce à son engagement et sa démarche environnementale, a obtenu le label « Terre Saine ».

Tableau Historique des Maires : M. le Maire informe de la proposition de mise à jour du tableau des anciens maires sur des nouveaux parchemins pour un coût de 150 € HT Accord du Conseil

Etablissement Français du Sang : M. le Maire informe des remerciements pour la collecte de sang du 12/01/2021 à laquelle 53 donateurs ont participé.

Association « Sauvegarde du Paysage des 7 Collines » : M. le Maire informe que cette association remercie la Commune pour son soutien qui a été déterminant, contre le projet des éoliennes de Puissalicon lors de l'enquête publique.

Remerciements : M. le Maire informe des courriers de remerciements de Mme PLANES Gisèle et de Mme GRACIA Jacqueline, anciennes employées de la Commune pour le coffret de Noël aux agents municipaux.

Lettre des Riverains des Roucans : M. le Maire informe du courrier reçu par les riverains des Roucans qui a été diffusé à tout le conseil par voie dématérialisée. Il indique qu'un courrier de la Commune avait déjà été envoyé, à l'ensemble des propriétaires du hameau. Cependant la réception de cette lettre appelle des observations particulières et une réponse sera faite après réflexion.

MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX DU DORTOIR

Lot n°1 démolition : Mr le Maire, rappelle au Conseil le marché de travaux de construction d'une salle de repos (dortoir) et le choix de l'entreprise MICKA TP pour le lot 1 : démolitions

Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir une modification du marché de travaux en plus-value : complément pour terrassements du vide sanitaire, d'une profondeur de 1.7 m au lieu de 0.90 m pour se mettre à niveau des fondations existantes.

Montant marché initial : 13 764 € TTC

Modification n°1 : 2016 € TTC

Montant total du nouveau marché : 15780 € TTC.

Lot n°2 : gros œuvre – VRD – carrelage : M. le Maire, rappelle le choix de l'entreprise FUSCO Mario et fils pour le lot 2 : gros œuvre VRD Carrelage

Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir une modification du marché de travaux en plus-value : modification des fondations et mur à hauteur du vide sanitaire (1.7 au lieu de 0.90 m) et murs périphériques en agglos banchés au lieu d'agglos creux.

Montant marché initial : 77377.06 € TTC

Modification n°1 : 4242.16 € TTC

Montant total du nouveau marché : 81619.22 € TTC.

Le Conseil accepte les modifications marchés pour les lots 1 et 2 comme indiqué ci-dessus.

CONVENTION POLICE MUNICIPALE / FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Dans le cadre du projet d'organisation de la Police Municipale, Monsieur le Maire propose de signer une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat (Gendarmerie Nationale), qui stipule les besoins et priorités sur le territoire et fixe la nature et lieux d'interventions des deux parties. Cette convention signée pour 3 ans renouvelables, précise les modalités de la coordination (collaboration, armement, missions communes ou respectives, horaires...).

Le Conseil accepte la proposition de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

APPROBATION CONTRAT BOURG CENTRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 octobre 2020, relative à la pré-candidature de la Commune de Murviel au dispositif, Bourg Centre Occitanie / Pyrénées -Méditerranée.

Il précise que ce contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre d'un partenariat entre la Région, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Commune de Murviel les Béziers, la Communauté de Communes des Avant-Monts, la Chambre de Commerce et d'industrie, afin de permettre :

- Le renforcement de l'attractivité de la Commune de par ses fonctions de centralité et en faveur du développement économique dans son centre.
- L'accompagnement et la fortification de l'offre de services de qualité de la Commune et de son bassin de vie dans le but de répondre aux attentes de la population existante et à venir (équipements du quotidien, en matière de santé et de sports et loisirs).
- La valorisation de la qualité de ses espaces publics du centre-ville et l'amélioration des mobilités alternatives aux véhicules à moteur.

Il indique qu'après validation du contrat Bourg-centre par le Comité de Pilotage lors de la réunion du 14 janvier 2021, **le Conseil Municipal approuve** le contrat et autorise le Maire à la signer.

CONTRAT AVEC L'ESAT LES ATELIERS VIA EUROPA

M. le Maire, rappelle le contrat qui liait la Commune avec l'ESAT les Ateliers Via Europa pour l'entretien des espaces verts de la Commune et les tontes du stade municipal.

Il indique que la Commune vient de recevoir le Label TERRE SAINTE. Compte tenu de son engagement dans la démarche « Zéro Phyto », il est nécessaire de prévoir un nouveau contrat qui annule et remplace le précédent en ajoutant plusieurs journées de tailles, débroussaillage et désherbage mécanique à savoir 60 passages en totalité et maintenir les 17 tontes.

Le coût de la prestation annuelle s'élève à **la somme totale de 32 613.60 € TTC** décomposée comme suit : 28656 € TTC pour les 60 passages (débroussaillage – désherbage mécanique et taille) et 3957.60 € pour les 17 passages (tonte de stade).

Le Conseil accepte le contrat et autorise M. le Maire à le signer.

BAIL MAISON MEDICALE AVEC LES DOCTEUR SABRI

M. le Maire rappelle au Conseil, les baux professionnels signés avec les médecins pour l'occupation de la maison de santé.

Il indique qu'un nouveau médecin, le Docteur SABRI Sarah prendra ses fonctions le 29 mars 2021 et qu'il y aurait lieu de signer un bail d'occupation professionnelle à titre gratuit des lieux, et ce pour une durée de 9 ans renouvelable.

Accord du Conseil

EXTENSION MAISON MEDICALE ET INSTALLATION TELEMEDECINE

M. le Maire présente au Conseil, l'avant-projet sommaire concernant les travaux d'extension des locaux de la Maison de Santé de Murviel les Béziers ainsi que le projet d'acquisition de matériel pour l'installation de la télémédecine.

Il indique que le montant des travaux est estimé à la somme de **221947.93 € HT (études comprises)** et que le projet d'acquisition du matériel informatique de télémédecine s'élève à la somme de **2675.45 € HT**.

Il indique qu'il y aurait lieu de solliciter des subventions pour réaliser cette opération, auprès :

- de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la partie télémédecine,
- de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l'Hérault et la de Communauté des Communes des Avant-Monts pour les travaux d'extension.

Accord du Conseil

CONTRAT DE TRAVAIL 6 MOIS A TEMPS COMPLET

M. le Maire rappelle au Conseil, que la Commune de Murviel les Béziers s'est engagée dans la démarche Zéro Phyto et a reçu le Label « Terre saine ». Il ajoute que les services techniques se sont dotés d'un appareil dénommé le « Gluton » qui dévore tous les déchets et déjections animales dans les rues et espaces publics afin de faire face aux actes d'incivilité de plus en plus nombreux.

Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir un renfort auprès de l'équipe technique afin d'assurer la continuité des services des espaces verts et de la salubrité publique notamment pendant la période printanière puis estivale.

Il propose au Conseil de prévoir un contrat d'agent non titulaire à temps complet pour une durée de 6 mois soit du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

Accord du Conseil

CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE

M. le Maire rappelle au Conseil, la convention portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service fourrière automobile entre la Commune de Murviel les Béziers et le garage agréé BRUEL Laurent pour une période de 3 ans à compter du 04 juillet 2018.

Il indique que cette convention arrive à son terme et qu'il y aurait lieu de la renouveler, compte tenu de la qualité du prestataire, agréé selon arrêté préfectoral n°20-II-141 du 02/06/2020 et des services proposés selon tarification réglementaire, enlèvement des véhicules dans l'heure suivant l'appel des services de Police Municipale, compte rendu annuel...

Le Conseil Municipal accepte la proposition de convention portant délégation de service public de gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile à passer avec le Garage BRUEL Laurent de Cazouls les Béziers pour une durée de 3 ans et ce à compter du 04/07/2021.

CONVENTION AVEC ENEDIS

M. le Maire informe le Conseil, de la convention de servitude proposée par ENEDIS sur la parcelle cadastrée Section AE n°352 pour l'installation de l'ouvrage suivant : pose de deux câbles électriques souterrains (ligne de 20000 volts) pour l'alimentation du poste ENEDIS LIDL.

Il indique que cette servitude permet à ENEDIS d'obtenir le droit d'établir à demeure dans une bande large de 3 mètres, deux canalisations souterraines sur une longueur de 32 mètres environ ainsi que ses accessoires, d'établir si besoin des bornes de repérage et d'effectuer l'élagage l'enlèvement et l'abattage ou dessouchage de toutes les plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages.

La Commune, propriétaire en conserve la jouissance mais s'interdit toute modification du profil du terrain, plantations d'arbres ou arbustes, et construction préjudiciable à l'entretien et exploitation des ouvrages.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention avec ENEDIS.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour les infrastructures réseaux et de communication électronique.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine routier communal due par les opérateurs de télécommunications électroniques comme suit pour l'année 2021 :

- **Domaine routier communal aérien : 55.02 € /km**
- **Domaine routier souterrain : 41.26 € / km**

DIT que ce montant sera revalorisé chaque année.

AVIS SUR PROPOSITION DE VENTE DES LOGEMENTS PAR HERAULT LOGEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil, que lors de la séance précédente du 21 janvier 2021, il avait été évoqué le courrier d'Hérault Logement sollicitant l'avis de la Commune de Murviel les Béziers sur l'éventuel projet de vente des 12 logements sociaux de la Résidence Les Amandiers.

En effet depuis la Loi ELAN, la Convention d'Utilité Sociale autorise la vente des logements HLM, qui y sont intégrés. Les locataires sont prioritaires sur ces acquisitions et à défaut leur bail n'est pas remis en cause et ils peuvent rester locataires.

Il indique que ces logements sont maintenus dans le quota SRU pendant une durée de 10 années au lieu de 5 ans depuis l'entrée en vigueur de la Loi ELAN.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de mise en vente des logements sociaux par HERAULT LOGEMENT,

CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE CABANEL

M. le Maire informe le Conseil, de la demande formulée par le nouveau repreneur de l'entreprise CABANEL TP pour l'occupation des parcelles privées de la Commune cadastrées section AN n°455 et 457 pour y stocker des matériaux inertes.

En contre - partie, l'entreprise CABANEL TP mettra à disposition de la Commune le tout-venant qu'elle aurait besoin.

Il indique qu'il y aurait lieu de signer une convention entre les deux parties stipulant les conditions d'occupation du terrain, pour une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement.

Accord du Conseil

OUVERTURE DU LIDL LES TROIS DIMANCHES DE DECEMBRE 2021

M. le Maire informe le Conseil, de la demande formulée par les responsables LIDL d'autorisation d'ouverture du magasin LIDL de Murviel les Béziers les dimanches 12, 19 et 26 décembre 2021 selon l'Article L.3132-26 du Code du Travail.

Il indique que les dérogations au repos dominical sont passées à 12 depuis l'année 2016.

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture du magasin LIDL de Murviel les Béziers les 12, 19 et 26 décembre 2021.

AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE CARRIERE DANS LES CONDAMINES

La Commune de Murviel les Béziers a été sollicitée par la Société COLAS, sollicitant une modification de la zone « Ap » du Plan Local d'Urbanisme pour une partie du lieu-dit les Condamines, afin d'autoriser l'exploitation des gisements (granulats alluvionnaires).

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, les représentants de la Société COLAS, M. SCHMIDT et Mme VALLIGNY présentent le projet d'extension de la carrière. Après quelques échanges, avec l'ensemble des élus, ils sont invités à quitter la réunion.

Il est alors procédé au vote, à bulletin secret, sur le choix « OUI » ou « NON » au projet de carrière dans les Condamines.

Après le vote à bulletin secret de l'ensemble des élus présents et la prise en compte des votes par procuration, Le décompte fait apparaître :

- **2 bulletins** sont favorables au projet de carrière dans les Condamines,
- **21 Bulletins** sont contre le projet de carrière dans les Condamines,

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable au projet de carrière dans les Condamines et refuse de modifier la réglementation de la Zone du PLU, (selon 21 voix contre le projet et 2 voix pour le projet).

QUESTIONS DIVERSES

Propreté de la ville : Mme GARCIA Sylvie informe le Conseil, que le « GLUTON » gros aspirateur pour le nettoyage des rues et espaces publics a été livré et mis en service. Le coût de cet achat s'élève à la somme de : **18918.59 € TTC**

Formation en Union du CNFPT : Il sera proposé 3 jours pour l'organisation d'une formation « Espaces Verts » sur la Commune de Murviel ; le dernier jour, il pourrait être envisagé un aménagement sur l'espace public de la Communauté de Communes devant la Maison France Service. Cette possibilité sera mise à l'étude.

Document Unique : Le comité de pilotage aura lieu le 2 mars à 10h30 avec Mme CRETE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Les élus souhaitant y participer sont Alain Jarlet, Cyril Baro et Martine Gil.

Signalements sur l'appli : La nouvelle application de la Commune permet de signaler les incidents ou autres (dépôts sauvages, problèmes d'éclairage, nids de poule...) Il est proposé au Conseillers Municipaux d'utiliser également, cet outil pour signaler tout problème sur le territoire public communal.

Projet photovoltaïque : **M. Jean-Michel GUITTARD** informe de la proposition d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des pompiers et ateliers municipaux. Sur une surface de 1000 m² avec production de 180 kwc, la Commune pourrait percevoir soit un versement unique de 42000 € ou un loyer annuel de de 3500 €. Ce projet fera l'objet d'une étude plus affinée et sera soumis à l'avis du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

M. le Maire ajoute qu'un projet a déjà été validé pour l'installation de tribunes couvertes avec panneaux photovoltaïques au stade municipal par l'intermédiaire de ligue Occitanie de Rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Pour extraits conformes affichés en mairie

Le Maire, Sylvain HAGER



Le Maire
HAGER Sylvain